

# ASSEMBLEE NATIONALE

26 janvier 2005

---

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

## AMENDEMENT

N° 119

présenté par  
M. KERGUERIS et Mme TANGUY

-----  
**ARTICLE 11**

Dans cet article, substituer au mot :

« collectives »

les mots :

« ou accords collectifs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de favoriser le consensus grâce au dialogue social.